



**APPEL EN SOUTIEN À NOTRE COLLÈGUE KARIM,  
HONTEUSEMENT LICENCIÉ PAR AIR LIQUIDE !**

**JE SOUTIENS KARIM  
INFORMATICIEN CHEZ AIR LIQUIDE**

**LICENCIÉ  
ÉCONOMIQUE**

## L'enchaînement des faits

**Le 1er septembre 2021**, le contrat de travail de Karim est transféré par une convention tripartite de mobilité intragroupe de la société Alizent (filiale du groupe Air Liquide) vers la société Air Liquide IT SA

**Le 10 janvier 2022**, Karim est convoqué par surprise à un entretien préalable à licenciement pour motif économique individuel

**Le 17 Janvier 2022**, la délégation CGT au CSE Air Liquide IT, étant informé de la procédure, réagit sur la situation et s'étonne de l'absence de recherche de reclassement préalable à la convocation à l'entretien préalable alors que plusieurs postes correspondant aux qualifications de Karim seraient disponibles au sein de l'entreprise

**Le 24 Février 2022**, Karim Informaticien depuis 20 ans au sein du groupe Air Liquide, reçoit une proposition de reclassement pour un poste dans le domaine industriel, sans aucun lien avec ses qualifications, réduisant son salaire et sa classification

**Le 28 Mars 2022**, Karim reçoit la notification de son licenciement pour motif économique, en raison de la suppression de son emploi

**Le 31 mars 2022** Karim saisit l'inspection du travail et le syndicat CGT Air Liquide de la région parisienne. Un comité de soutien se met en place avec le soutien de toute la CGT

---

**Comment un groupe comme Air Liquide aux 23 milliards de chiffre d'affaire et aux 3 milliards de dividendes, peut oser licencier un salarié pour motif économique ?**

**Vous aussi rejoignez le comité de soutien à Karim  
via le QrCode ou sur [www.syndical.fr](http://www.syndical.fr)**



**STOP AU LICENCIEMENT ! ON CONTINUE JUSQU'À LA RÉINTÉGRATION !**